



Règlement Intérieur

1. Toute inscription au Studio est personnelle, définitive à l'année et non remboursable, sauf en cas de décès, ou mutation professionnelle empêchant d'honorer son inscription jusqu'au bout (joindre justificatifs).
2. Des facilités de paiement pourront être acceptées selon la demande.
3. Le Studio sera fermé lors de certaines périodes de vacances scolaires qui seront communiquées préalablement. Les cours adultes comprennent 35 cours, et les cours enfants 32 pour chaque saison.
4. Un cours ne pouvant être assuré par le professeur sera rattrapé ultérieurement.
5. Les visiteurs et adhérents s'engagent à avoir une tenue vestimentaire décente et appropriée à la pratique de la danse.
6. Nous attendons de nos membres qu'ils aient une attitude polie et courtoise les uns envers les autres.
7. Les élèves se doivent d'être assidus aux cours pour ne pas gêner la progression du travail de l'année. Les absences ne seront ni déduites ni remboursées.
8. Les visiteurs et adhérents se doivent de respecter les lieux et le matériel.
9. Les mineurs demeurent sous la responsabilité de leur parents durant leur présence à l'école de danse.
10. Le Studio n'est en aucun cas responsable en cas de perte ou de vol.
11. Le Studio est non fumeur.
12. Le stationnement n'est autorisé que dans les emplacements prévus à cet effet.
13. Pour la sécurité de tous, nous vous demandons de conduire prudemment lors vos déplacements aux abords de l'école de danse.
14. Le Studio se réserve le droit d'utiliser gratuitement et sans contrepartie présente ou future l'image des élèves inscrits, à des fins de communication et de publicité concernant l'image du Studio, sauf si refus préalablement exprimé.
15. Les décisions prises par la direction sont irrévocables et sans appel.
16. Tout manquement ou non respect d'un des points du règlement intérieur pourra entraîner une exclusion immédiate du Studio, sans préavis ni remboursement.